

MARDI, LE 9 DÉCEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 9 décembre 2025, à compter de 19 h 32, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents : Monsieur Armel Gaudet, maire
 Madame Annie Gauthier, conseillère n° 1
 Madame Sylvie Poudrier, conseillère n° 2
 Madame Marianne Morency-Landry, conseillère n° 3
 Monsieur Richard Moreau, conseiller n° 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Armel Gaudet, maire, agit à titre de président d’assemblée et Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d’assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assiste également à la séance : Madame Céline Girard, greffière-trésorière adjointe.

Assemblée : 4 personnes

2. MOT DU MAIRE

Bienvenue et bon temps des Fêtes !

25-12-177

3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l’ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025
5. Suivi des séances précédentes
6. Première période de question
7. Compte rendu du maire portant sur les rencontres avec la MRC de Témiscamingue
8. Adoption des comptes / Novembre 2025
9. Résolution confirmant les travaux de voirie 2025 au Programme d’aide à la voirie locale sous-volet – projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale
10. Adoption de la date d’adoption du budget et du plan triennal d’immobilisation pour l’année 2026
11. Adoption du calendrier des séances ordinaires de l’année 2026
12. Dépôt de la liste préliminaire des immeubles en vente pour non-paiement de taxes
13. Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil
14. Employé numéro 32-0002 – Demande d’ajustement salarial
15. Résolution d’embauche de préposés aux travaux publics sur appel
16. Adoption de la politique d’utilisation et de conduite des véhicules de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury
17. Adoption de programmes en sécurité incendie
18. Résolution autorisant l’entente 2026 de service avec PG Solutions concernant l’entretien et le soutien des applications en gestion municipale
19. Renouvellement du contrat de l’assurance municipale
20. Correspondance
21. Affaires diverses
22. Deuxième période de question
23. Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Poudrier et résolu unanimement que l’ordre du jour soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

25-12-178

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

IL EST RÉSOLU unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

25-12-179

5.1 RÉOLUTION AUTORISANT UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT)

CONSIDÉRANT que les exigences du schéma de couverture des risques évoluent constamment et que la prévention joue un rôle clé dans la réduction des sinistres, il est primordial pour les municipalités de renforcer leurs efforts en matière de sécurité incendie.

CONSIDÉRANT que les municipalités des secteurs Est et Nord, à savoir Rémigny, Saint-Eugène-de-Guigues, Laverlochère-Angliers, Latulipe-et-Gaboury, Moffet, Laforce,

Fugèreville et Belleterre, ont sollicité de la RISIT une offre de services pour un soutien accru en prévention et en formation des pompiers.

CONSIDÉRANT que la RISIT propose une offre de services sur mesure, visant à assurer un suivi rigoureux du développement des compétences des pompiers et à structurer les opérations de prévention conformément aux normes applicables et aux exigences du schéma de couverture des risques.

EN CONSÉQUENCE, Il est donc proposé, par Annie Gauthier et résolu :

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury accepte l'entente intermunicipale présentée au conseil municipal, transmise à la Municipalité en date du 21 août 2025, pour une période de trois ans et s'engage à payer sa part selon les frais et conditions spécifiés dans ladite entente.

QUE la Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury accepte de payer sa part des frais et honoraires professionnels liés à la préparation de ladite entente.

QUE le maire, Armel Gaudet, et la directrice générale, Julie Gilbert, soient autorisés à signer cette entente intermunicipale au nom de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury.

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution n°25-09-138.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

Aucune.

7. COMPTE RENDU DU MAIRE PORTANT SUR LES RENCONTRES AVEC LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Le maire à discuter des points suivants concernant les rencontres avec la MRC de Témiscamingue :

- Rencontre avec la nouvelle ministre du ministère des Affaires municipales et de l’habitation, Geneviève Guilbault;
- Coupures de 11.8% des transferts gouvernementaux à la MRC;
- Projet de restauration de l’écocentre de Fabre;
- Prévention contre le vandalisme à la suite de la situation vécue dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.

8. ADOPTION DES COMPTES / NOVEMBRE 2025

8.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS NOVEMBRE 2025		
NOM	MONTANT	DESCRIPTION
Salaires col bleu et col blanc	16 203.81 \$	Salaire net / Greffière-trésorière, DG et agent de développement, chef et préposés aux travaux publics*, Surveillant Écocentre, adj à la direction et concierge centre com. Frais de poste, déplacement et divers
Salaires - Élections	2 913.95 \$	Rémunération personnel électoral
Bell Mobilité	150.77 \$	Cellulaires / Novembre 2025
Chant-Ô-Fête party (Visa)	90.52 \$	Feuilles activité Fête des tuques
Communication Cloudli (Visa)	111.31 \$	Téléphonie IP / Bureau et Centre communautaire
Desjardins sécurité financière	1 117.90 \$	Ass. Collectives / Novembre 2025
École du Carrefour	723.00 \$	Loyer point de services CISSS / Décembre 2025
Fondation Philippe-Chabot	200.00 \$	Don campagne 2025
Hydro-Québec	45.69 \$	Électricité / Entrepôt
"	301.86 \$	Électricité / Camping Lac-des-Bois
"	170.00 \$	Électricité / Garage municipal
"	443.16 \$	Électricité / Bureau municipal et loyer 4-B
"	433.19 \$	Électricité / Lumières de rues
"	638.42 \$	Électricité / Station de pompage
La Meute de la petite Germaine	500.00 \$	Dépôt de réservation d'activité / Fête des Tuques
Paniers de Noël du Témiscamingue	200.00 \$	Don campagne 2025
RACJ (Visa)	121.00 \$	Permis de vente d'alcool Fête des tuques
Revenu Québec	5 358.85 \$	Remises salariales / Octobre 2025
Revenu Canada	1 900.22 \$	Remises salariales / Octobre 2025
SAAQ	1 049.93 \$	Immatriculation camion incendie
Télébec	141.85 \$	Téléphone / Traitement eau potable - Novembre 2025
TOTAL	32 815.43 \$	

8.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

ADOPTION DES COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2025		
FOURNISSEURS		
Agrimax	6 898.50 \$	Location tracteurs
AtkinsRéalis	3 759.96 \$	Honoraires projet bureau municipal
Bellehumeur Électrique inc.	218.63 \$	Remplacement prise du terrain #9 Lac-des-Bois
Bergeron électronique	330.88 \$	Cadeaux Fête de Noël
CIMA+ S.E.N.C.	6 467.34 \$	Honoraires service ingénierie / Ass. eaux usées*
Corporation de développement Gaboury	1 055.65 \$	Entretien sentiers parc Pointe-aux-Roches
Cummins	2 275.26 \$	Inspection et entretien génératrice / Usine eau potable
Deveau Dufour Mottet Avocats	454.34 \$	Suivi dossier succession ancien locataire 4-B
Distribution Gironne Ltée	291.89 \$	Pièces entretien camion à neige
Équipements Bengee	57.49 \$	Soudure sur réservoir / Usine eau potable
Fédération québécoise des municipalités	175.68 \$	Services d'accompagnement - proj. ass. eaux usées*
"	300.52 \$	Honoraires Plan de gestion des actifs en eau
Feu Follet	1 253.26 \$	Formation autogestion du site web et ajouts et maintenances mars à octobre 2025
GLS Logistics Systems Canada	37.18 \$	Livraison filtres usine de traitement
H2Lab	283.99 \$	Analyse / Traitement eau potable octobre 2025
Matériaux Jolette	714.89 \$	Matériaux et quincaillerie / Cabane à patinoire*
"	6.79 \$	Copies de clés / Usine de traitement eau potable
Municipalité de Fugèreville	5 426.60 \$	Services d'incendies - CAUAT
MRC de Témiscamingue	322.00 \$	Contribution 2025 au Refuge pour animaux
"	806.07 \$	Programme vérification des avertisseurs de fumée
"	2 345.00 \$	Contribution 2025 au Rift
"	619.86 \$	Logiciel CIM
"	1 639.38 \$	Sel et calcium
"	763.00 \$	Pince de désincarcération et Sumi
"	1 210.00 \$	Contribution Transport REL
Quincaillerie de l'Est	1 873.24 \$	Essences / Camion*, chargeuse- pelleteuse* et instruments
"	77.89 \$	Divers articles entretien-réparation / Garage*
"	81.51 \$	Divers articles entretien-réparation / Véhicules
"	142.50 \$	Petits outils / Garage et parc
"	225.28 \$	Produits chimiques et articles d'entretien / Usine de traitement eau potable
"	180.44 \$	Matériaux et quincaillerie / Cabane à patinoire
"	648.83 \$	Fournitures et cadeaux pour enfants / Fête de Noël
"	158.66 \$	Fourniture / Bureau
Quincaillerie Home Hardware	80.46 \$	Bacs rangement pour décorations
"	401.63 \$	Cadeaux Fête de Noël
"	29.85 \$	Fourniture / Bureau
R.P. Express	37.99 \$	Cueillette échantillons d'eau / Traitement eau potable
Service filtration of Canada	1 841.62 \$	Filtres / Traitement eau potable
Service informatiques Logitem	224.93 \$	Cadeaux Fête de Noël
"	921.63 \$	Soutien tech. configuration portables maire et adjointe et remplacement batterie de secours
Société de développement du Témiscamingue	218.45 \$	Hébergement et renouvellement site web
Terapro construction	1 179.82 \$	Achat et montage de pneus - chargeuse-pelleteuse
Transport D. Barrette	3 368.74 \$	Pelle, concassé et transport / Ponceau Lac-des-Bois*
Transport Jolatem	2 767.86 \$	Ponceau et manchon / Chemin Lac-des-Bois*
Total	52 175.49 \$	
* Dépenses subventionnées		

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu que les comptes soient adoptés pour le mois de novembre 2025, tels que présentés ci-dessus :

QUE la facture d’AtkinsRéalis, d’un montant de 3 759.96 \$, soit acquittée à même les surplus libres (Voir résolution 25-08-125).

Je, soussignée, certifie par les présentes qu’il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetés par le conseil. (C.M., art. 961)

Signé ce 9 décembre 2025

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

25-12-181

9. RÉSOLUTION CONFIRMANT LES TRAVAUX DE VOIRIE 2025 AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – DOSSIER NO YXN87927

ATTENDU QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile en cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile en cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Marianne Morency-Landry, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury approuve les dépenses d'un montant de 11 884.47 \$ (taxes nettes) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

25-12-182

10. ADOPTION DE LA DATE D'ADOPTION DU BUDGET ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR L'ANNÉE 2026

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury procède à l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation 2026 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 18 décembre 2025 à 19h00 au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est.

25-12-183

11. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Poudrier et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 19h30 :

QUE les séances se tiennent au centre communautaire de Latulipe situé au 36, rue Principale Est;

QUE le présent calendrier soit distribué à la population de Latulipe.

CALENDRIER 2026 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury		
13 JANVIER	05 MAI	08 SEPTEMBRE
03 FÉVRIER	09 JUIN	06 OCTOBRE
10 MARS	07 JUILLET	03 NOVEMBRE
07 AVRIL	04 AOÛT	08 DÉCEMBRE

12. DÉPÔT DE LA LISTE PRÉLIMINAIRE DES IMMEUBLES EN VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

La liste préliminaire des immeubles mis en vente pour non-paiement de taxes est déposée auprès des élus(es). Après en avoir pris connaissance individuellement, ceux-ci remettent le document à la direction générale afin d'en assurer la confidentialité.

Il est également convenu de formuler une demande à la MRC de Témiscamingue afin qu'un préavis soit transmis aux propriétaires concernés.

13. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

La greffière-trésorière et directrice générale, Julie Gilbert, dépose le registre public des déclarations faites par un membre du conseil.

Aucune déclaration n'a été faite pour l'année 2025.

25-12-184

14. EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0002 / DEMANDE D'AJUSTEMENT SALARIAL

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 32-0002, préposé aux travaux publics, remplace, en raison d'un arrêt de travail, le chef journalier aux travaux publics depuis le 5 novembre 2025 :

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu que le salaire de l'employé 32-0002 soit majoré de 2.76 \$ de l'heure à partir du 6 novembre 2025 jusqu'au retour au travail du chef journalier aux travaux publics ou de l'arrivée en poste d'un nouveau chef journalier aux travaux publics.

25-12-185

15. RÉOLUTION D'EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX TRAVAUX PUBLICS SUR APPEL

CONSIDÉRANT l'absence, en raison d'un accident de travail, du chef journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que les travaux publics nécessitent l'ajout de deux préposés aux travaux publics sur appel;

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu unanimement d'embaucher Robert Poudrier et Steven Gaudet au poste de préposés aux travaux publics sur appel :

QUE le traitement de base soit de 27.58 \$ de l'heure.

25-12-186

16. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION ET DE CONDUITE DES VÉHICULES

CONSIDÉRANT que la municipalité possède et met à la disposition de ses employés(es) et élus(es) des véhicules municipaux pour l'exécution de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT que certains employés(es) et élus(es) utilisent également leur véhicule personnel dans le cadre de leur travail ou de leurs fonctions officielles;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite assurer une utilisation sécuritaire, responsable et conforme aux lois et règlements en vigueur de tout véhicule utilisé dans le cadre des activités municipales;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire établir des règles claires concernant la conduite, l'entretien, la sécurité et la responsabilité des utilisateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier, et unanimement résolu :

QUE la municipalité des cantons unis de Latulipe-et-Gaboury adopte officiellement la Politique d'utilisation et de conduite des véhicules, telle que présentée et annexée à la présente résolution;

QUE ladite politique s'applique à tous les employés(es) et élus(es) qui utilisent un véhicule municipal ou leur véhicule personnel dans le cadre de leur travail ou de leurs fonctions;

QUE ladite politique entre en vigueur immédiatement après son adoption;

QUE la direction soit mandatée pour en assurer la diffusion auprès des employés(es) et élus(es) et pour veiller à son application.

25-12-187

17. ADOPTION DE PROGRAMMES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) exige que chaque municipalité adopte et mette en œuvre des programmes en sécurité incendie afin d'assurer la protection des citoyens, des infrastructures et des biens;

ATTENDU QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury reconnaît l'importance de se conformer aux exigences du MSP en matière de prévention en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des programmes suivants :

- Programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie;
- Programme d'entretien et d'inspection des points d'eau;

- Programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules;
- Programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention;
- Programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des vêtements de protection individuelle;
- Programme de maintien des compétences inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers du Québec;
- Programme de réalisation et de mise à jour des plans d'intervention pour les risques moyens, élevés et très élevés;
- Programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des appareils de protection respiratoire.

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu d'adopter officiellement les programmes en sécurité incendie ci-haut mentionnés.

25-12-188

18. RÉOLUTION AUTORISANT L'ENTENTE 2026 DE SERVICE AVEC PG SOLUTIONS CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LE SOUTIEN DES APPLICATIONS EN GESTION MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury renouvelle, pour l'année 2026, l'entente avec PG Solutions concernant l'utilisation du logiciel d'administration municipale :

QUE la somme de 6 683.49 \$ (taxes incluses) soit versé au fournisseur.

25-12-189

19. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Moreau et unanimement résolu que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury renouvelle son contrat d'assurance municipal pour l'année 2026 avec Groupe Ultima Inc. :

QU'UN montant de 25 455.86 \$ (taxe incluse) soit attribué à la présente entente.

20. CORRESPONDANCE

20.1 ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU TÉMISCAMINGUE (OBVT) – PROJET D'INSTALLATION D'UNE STATION DE LAVAGE POUR EMBARCATION NAUTIQUE

Considérant que, dans un courriel daté du 3 décembre 2025, l'OBVT demande au conseil municipal de confirmer son intérêt pour un projet d'installation d'une station de lavage à la Quincaillerie de l'Est;

Considérant que la Quincaillerie de l'Est a manifesté son intérêt pour ce projet;

Considérant que le comité des Riverains du Lac-des-Bois a également soumis une demande au conseil municipal en faveur de l'implantation d'une station de lavage;

Considérant que tous les coûts d'entretien, d'opération et de gestion seraient assumés par la Municipalité;

Il est convenu d'obtenir une estimation des coûts d'entretien, d'opération et de gestion auprès de l'OBVT ainsi que d'autres municipalités déjà dotées d'une station de lavage pour embarcations nautiques, afin de permettre au conseil de confirmer son intérêt pour ce projet.

21. AFFAIRES DIVERSES

25-12-190

21.1 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT GABOURY – DEMANDE DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT 2025-2026

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement Gaboury souhaite obtenir de la Municipalité des services de déneigement;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement Gaboury est un organisme à but non lucratif;

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu que la Municipalité offre un service de déneigement à la Corporation de développement Gaboury pour son bureau, situé au 5, rue Principale Ouest et, au besoin, à son usine de sciage située au 747, chemin des 7^e et 8^e Rangs Est :

QUE le taux de location de la machinerie soit appliqué conformément au règlement de taxation en vigueur;

QU'un frais de gestion de 15% soit ajouté à la facturation.

22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

20h31 à 20h56

25-12-191

23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu de clore la séance.

Il est 20 heures 57 minutes.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil (C.M., art. 961)

Signé à, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury ce 9 décembre2025.

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

Armel Gaudet, maire

Julie Gilbert, greffière-trésorière et
directrice générale